

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Florac  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du lundi 25 mars 2024

Délibération N° DE\_2024\_028

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	14
Date de la convocation : 22/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Sophie BOISSIER, Guillaume HARVOIS, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, François FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Convention avec le Réseau d'Entraide Volontaire pour l'organisation d'un chantier international**

Madame Julie DELES, Conseillère municipale, fait lecture au conseil de la convention proposée par le Réseau d'Entraide Volontaire pour l'organisation d'un chantier international. Ce chantier se déroulera du 1er au 15 juillet 2024 et accueillera un maximum 13 volontaires encadrés par du personnel recruté par le REV.

La commune se chargera de l'hébergement du groupe, ainsi que de la rémunération de l'encadrant technique et de l'achat des fournitures. La commune versera également une participation de 3 500 € à l'association pour l'organisation du chantier.

Le Chantier se déroulera sur la place de la Molines et consistera en la réalisation de la treille qui séparera le city de l'aire de jeux pour enfants.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les conditions de la convention.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane MAURIN

François FOLCHER

Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 05/04/2024

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

048-200057594-DE\_2024\_028-DE

AGED I

DE\_2024\_028